

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Yanni Gélinas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/903271f991765a607256a589>

Date d'obtention : 2023-08-29 19:21:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut parler à l'auteur du signalement et la soutenir dans sa démarche. Deuxièmement, il faut lui faire remplir la grille d'évaluation pour s'assurer d'avoir toutes les informations pertinentes sur l'évènement. Troisièmement, il faut vérifier les informations données par l'auteur du signalement en parlant aux autres personnes impliquées, seul à seul. En fin, si l'instigateur n'avait pas d'intention malveillante, il doit lui aussi être rencontré et doit remplir une grille d'évaluation. Dans le cas contraire, la police doit être directement contactée. S'il y a des doutes que de la pornographie juvénile peut-être présente sur le téléphone d'un élève, celui-ci doit être confisqué et remis à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elles démontrent bien les différentes situations auxquelles on peut être confronté. Un échange consentant dans un couple, un père inquiet et du chantage sont différentes situations qui peuvent arriver et qui demandent des interventions différentes. La trousse Sexto aide à nous guider dans les démarches à suivre. Je retiens que peu importe l'intention, si le jeune est en possession de pornographie juvénile, la police doit être mise au courant et le cellulaire confisqué. Je retiens aussi que s'il n'y a pas d'impact à l'école, je dois référer le parent à d'autres services et offrir du soutien au jeune au besoin. La troisième mise en situation m'a rappelé de ne pas intervenir avec l'instigateur si son intention est malveillante et que je dois simplement lui expliquer la situation et lui confisquer son téléphone. En somme, les mises en situation m'ont permis de savoir jusqu'où je dois aller dans mon mandat d'intervenant scolaire dans ses différentes situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La troisième étape, la vérification des informations, semble être la plus délicate à mon avis. Les témoins ou même l'auteur du signalement peuvent avoir des conflits d'intérêt ou de loyauté dans la situation. Certains ne voudront peut-être pas être délateur ou voudront protéger l'instigateur. Je trouve donc qu'il peut être délicat de s'assurer de la véracité de toutes les informations si certains jeunes ne collaborent pas.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf